



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rapport sur les finances FRI 2025 (résumé exécutif)

Financement de la formation, de la recherche et de l'innovation par la
Confédération et les cantons

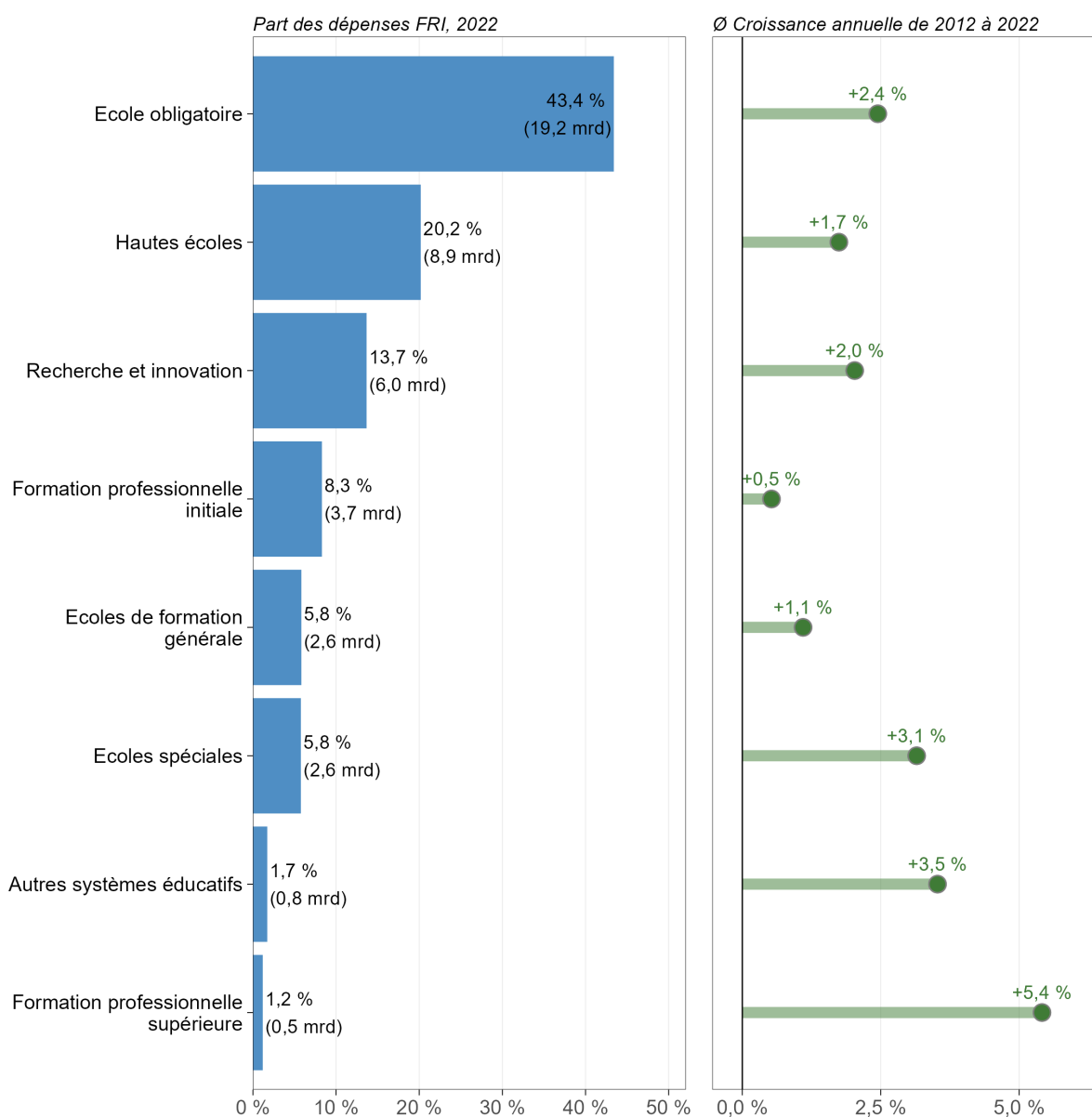
Rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et du Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP) sur le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) en Suisse.

Le présent rapport et d'autres documents et informations sont disponibles à l'adresse www.sbfi.admin.ch > Politique FRI > [Rapport sur les finances FRI](#).

Dépenses publiques pour la formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI)

En 2022, avec 44,2 milliards (18,5 %), le domaine FRI était le deuxième plus grand poste de dépenses publiques après la sécurité sociale (39,8 %), devant les dépenses dans le domaine Ordre et sécurité publics, défense (7,8 %). La figure 1 montre la ventilation de ces dépenses et leur croissance annuelle moyenne depuis 2012. La part principale revient, de loin, à l'école obligatoire (43,4 %, soit 19,2 milliards), suivie par les hautes écoles (20,2 %, soit 8,9 milliards) et par la recherche et l'innovation (13,7 %, soit 6,0 milliards). La croissance annuelle moyenne du domaine FRI se situe à environ 2,1 % depuis 2012. Les dépenses dans les écoles spéciales (+3,1 %) et l'école obligatoire (+2,4 %) ont connu une croissance supérieure à la moyenne. On constate une évolution inférieure à la moyenne dans la formation professionnelle initiale (+0,5 %), les écoles de formation générale (+1,1 %) et les hautes écoles (+1,7 %). Les taux de croissance supérieurs à la moyenne dans la formation professionnelle supérieure (+5,4 %) et les autres systèmes éducatifs (+3,5 %) sont dus à un volume de dépenses relativement faible.

Figure 1 : Vue d'ensemble des dépenses publiques pour la formation, la recherche et l'innovation



Source : AFF, Statistique financière 2022 (modèle SF), dépenses ordinaires

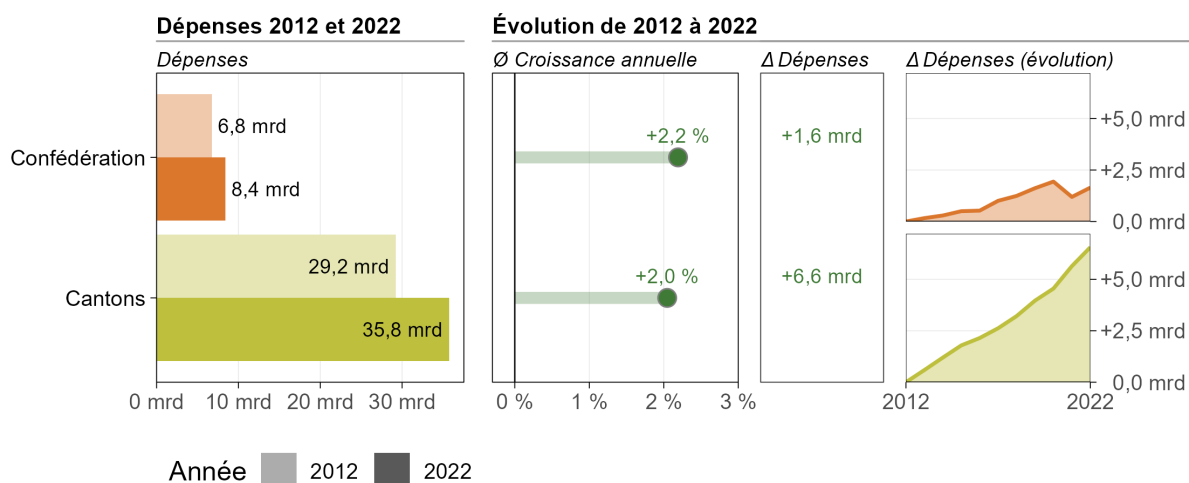
Formation, recherche et innovation dans la structure fédéraliste d'attribution des compétences

La réglementation constitutionnelle dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est le reflet de la structure fédéraliste régissant l'attribution des compétences. Dans ce système, la responsabilité première en matière de formation incombe aux cantons. Cette attribution se reflète dans le financement, puisque les cantons assument la majeure partie des coûts. La Confédération exerce des compétences de réglementation ou de coordination et des compétences financières subsidiaires dans les domaines de la formation professionnelle, des universités et des hautes écoles spécialisées (HES) cantonales. La Confédération et les cantons assument conjointement la responsabilité financière de l'exécution des tâches dans ces domaines (« financement commun » des tâches).

La figure 2 montre que par rapport à 2012, la Confédération a accru ses dépenses dans le domaine FRI de respectivement 1,6 milliard (2,2 % de croissance moyenne par an). La croissance des dépenses des cantons a représenté 6,6 milliards (2,0 % de croissance moyenne par an). Il convient de mentionner ici que l'année 2021 a été une année particulière pour la Confédération. En juillet 2021, l'Union européenne (UE) a informé la Confédération que la Suisse aurait jusqu'à nouvel ordre le statut de pays tiers non associé dans son programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». La contribution obligatoire de 656 millions qui était inscrite au budget n'était donc plus applicable. En parallèle, la Confédération ne pouvait pas encore régler les dépenses prévues au titre de mesures transitoires pour atténuer les conséquences de la non-association. Cette situation spéciale a entraîné une baisse des dépenses fédérales dans la recherche et l'innovation, en particulier en 2021, se traduisant temporairement par un recul de la part fédérale dans les dépenses FRI publiques. Toutefois, cette dernière est remontée en 2022 en raison de l'introduction des mesures transitoires.

Dans le cadre des négociations sur les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE, qui ont abouti à une conclusion matérielle le 20 décembre 2024, une association rétroactive de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE à partir du 1^{er} janvier 2025 (à partir du 1^{er} janvier 2026 pour ITER) a été convenue, à condition que l'accord soit signé d'ici au 15 novembre 2025.

Figure 2 : Dépenses de la Confédération et des cantons (y c. les communes) dans le domaine FRI



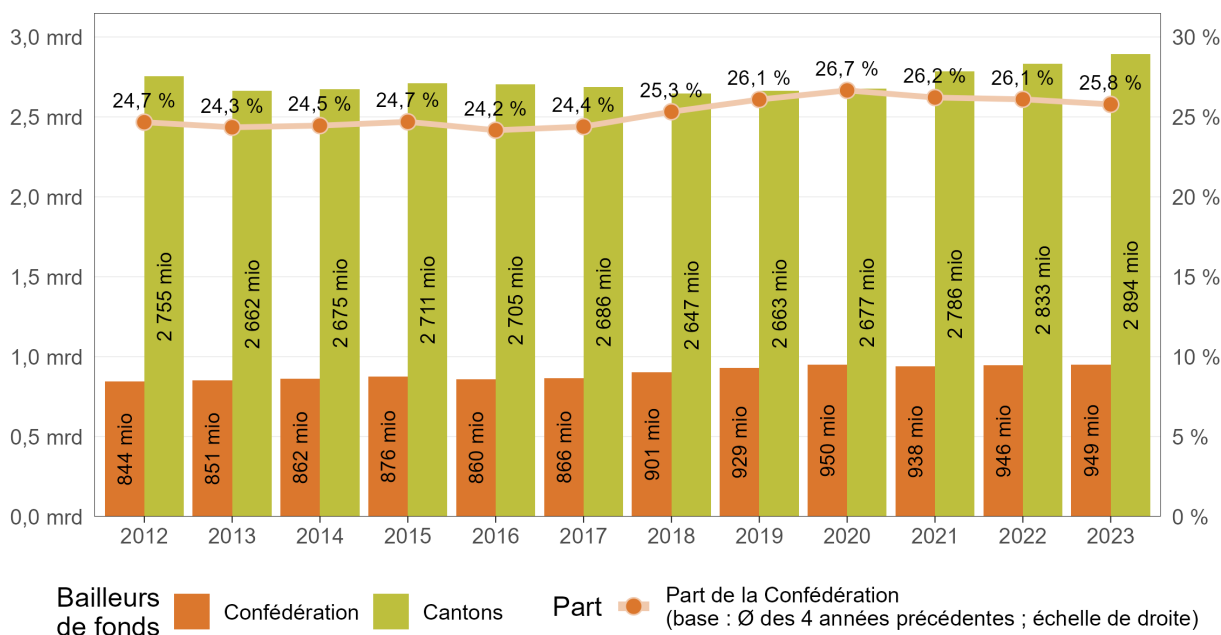
Source : AFF, Statistique financière 2022 (modèle SF), dépenses ordinaires, perspective du financement

Financement commun de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un élément central du financement commun. La Confédération participe à son financement sous la forme de forfaits versés aux cantons et de dépenses directes (notamment contributions liées à des innovations et à des projets, contributions à la formation professionnelle supérieure et contributions à la Haute école fédérale en formation professionnelle).

[HEFP]). Les cantons assument le financement de la formation professionnelle au moyen des contributions des collectivités responsables et des contributions versées au titre du concordat. En 2023, les pouvoirs publics ont dépensé 3842 millions au titre de la formation professionnelle. L'art. 59 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) prévoit que la participation financière de la Confédération équivaut à une valeur indicative d'un quart des dépenses publiques affectées à la formation professionnelle. Celles-ci comprennent les dépenses directes de la Confédération en faveur de la formation professionnelle ainsi que les forfaits versés aux cantons. En 2023, la part de la Confédération s'élevait à environ 25,8 %, dépassant ainsi la valeur indicative de 25 %. L'évolution des dépenses de la Confédération et des cantons est illustrée dans la figure 3.

Figure 3 : Financement de la formation professionnelle

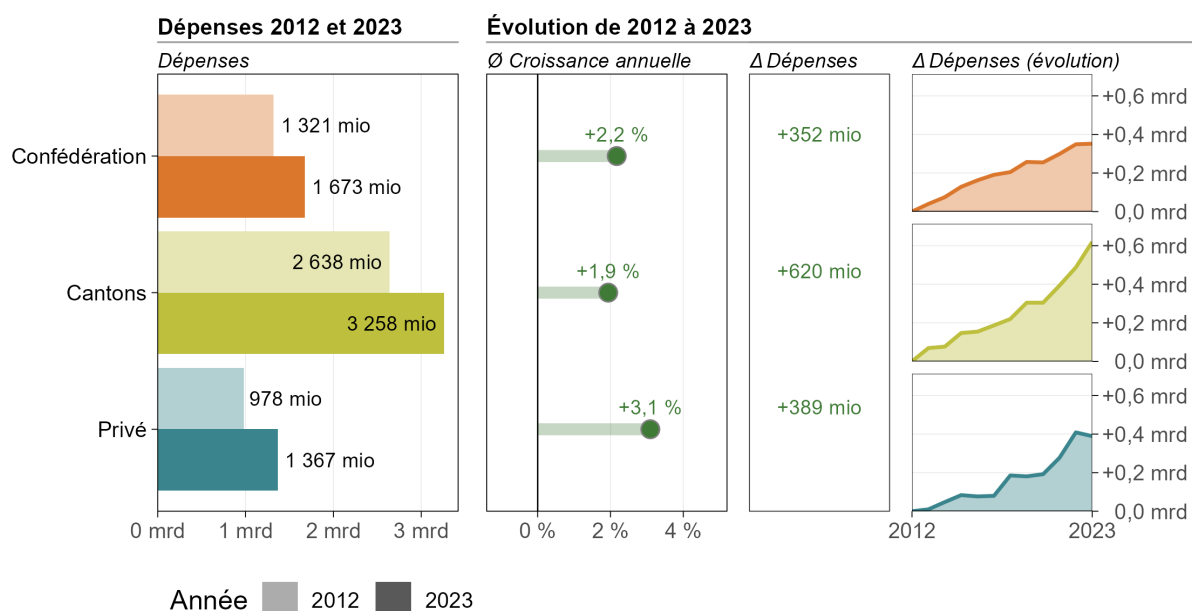


Source : AFF – Comptes d'État 2012 – 2023 ; SEFRI – Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale 2023

Financement commun des hautes écoles

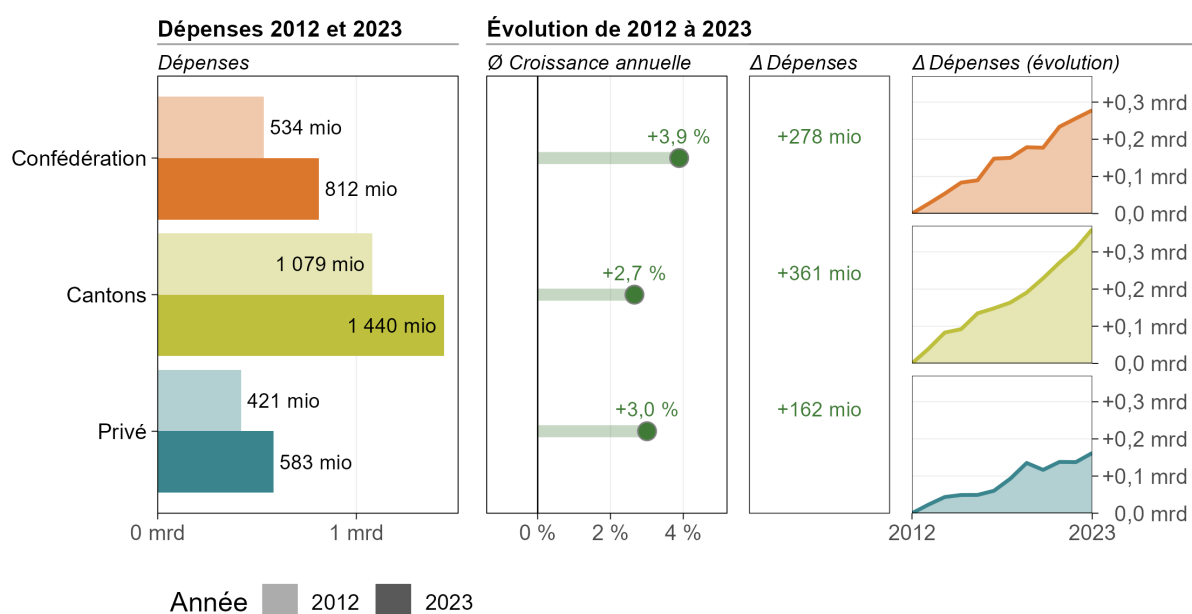
Comme la formation professionnelle, les hautes écoles cantonales sont cofinancées par la Confédération et les cantons, ces derniers assumant la majeure partie du financement. Le reste provient de sources privées. La Confédération soutient les hautes écoles cantonales, d'une part, à travers les contributions directes prévues dans la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et, d'autre part, de manière indirecte à travers l'encouragement compétitif de la recherche du FNS, d'Innosuisse et des programmes de recherche de l'UE. Les dépenses de la Confédération illustrées dans les figures 4 et 5 incluent ces deux sources de subventionnement. En outre, elle assume presque intégralement les coûts de l'ETH Zurich et de l'EPFL (2023 : 2,5 milliards) et des quatre établissements de recherche fédéraux (2023 : 701 millions). Le financement par les cantons s'effectue essentiellement au moyen des instruments des cantons responsables et des versements en vertu des accords intercantonaux (AHES et AIU). Le financement privé est constitué par les taxes d'études et les contributions de tiers (par ex. mandats R-D des entreprises). Les figures 4 et 5 montrent qu'en chiffres absolus, ce sont les cantons qui ont le plus augmenté la contribution à leurs hautes écoles entre 2012 et 2023 (HES : + 361 millions et universités : + 620 millions). En valeur relative, la Confédération a enregistré la plus forte augmentation des dépenses, avec une croissance annuelle moyenne supérieure à celle des cantons : 3,9 % par an pour les HES (cantons : 2,7 %) et 2,2 % pour les universités (cantons : 1,9 %).

Figure 4 : Financement des universités cantonales : dépenses selon les bailleurs de fonds



Source : OFS – Finances des hautes écoles (SIUS-FIN) 2012 et 2023

Figure 5 : Financement des hautes écoles cantonales : dépenses selon les bailleurs de fonds



Source : OFS – Finances des hautes écoles (SIUS-FIN) 2012 et 2023

Pilotage des dépenses de la Confédération au moyen du message FRI

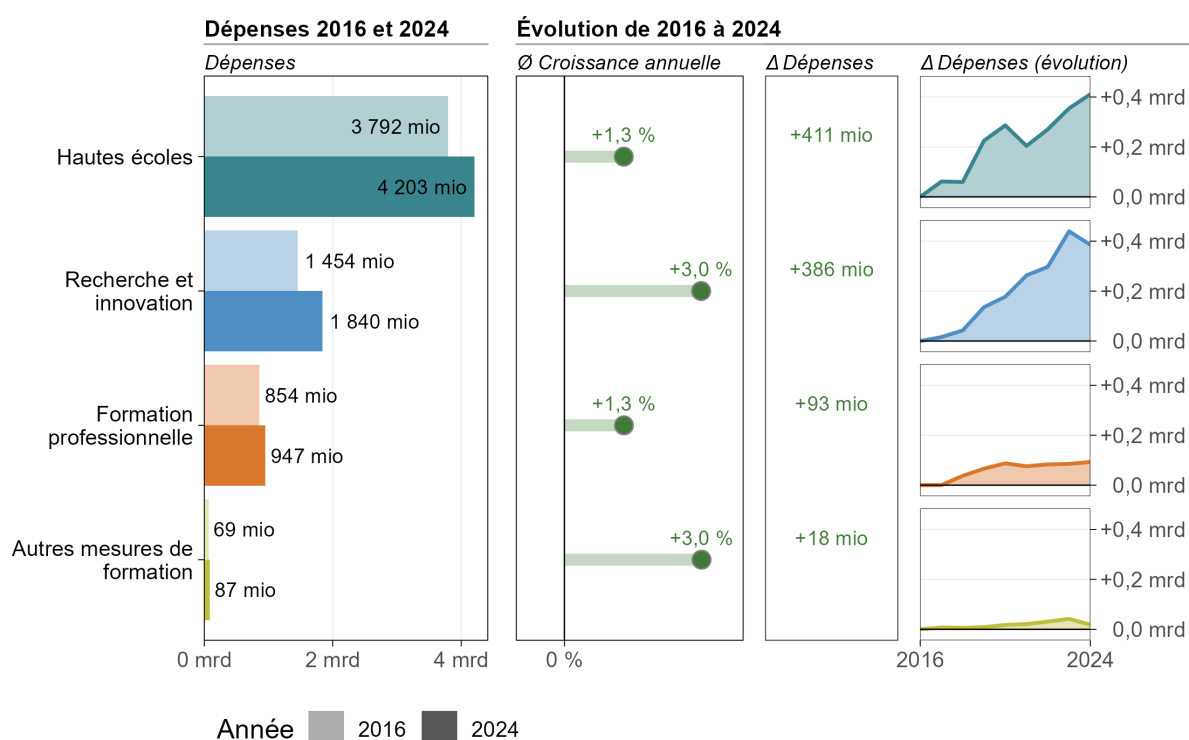
Une grande partie des dépenses fédérales dans le domaine FRI (environ 85 %) est pilotée à travers des arrêtés financiers pluriannuels (message FRI). Le message FRI comprend les dépenses correspondant à la formation professionnelle, à la formation continue, aux hautes écoles (domaine des EPF, universités cantonales, HES, HEFP) et certaines parties de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Les crédits qui sont déterminés par des accords de droit international ou qui relèvent d'autres messages (programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation, notamment) ne sont par exemple pas sollicités avec le message FRI. Le Parlement se fonde sur le message FRI pour poser les jalons financiers des quatre années suivantes. Le message FRI 2025-2028 a été adopté le 8 mars 2024

par le Conseil fédéral. Les débats parlementaires se sont déroulés durant les sessions d'été et d'automne 2024 et ont donné lieu à la définition du cadre financier pour les différents domaines FRI soutenus par la Confédération pendant les années 2025-2028.

La figure 6 montre l'évolution des dépenses de la Confédération dans le cadre des crédits sollicités avec le message FRI entre 2016 à 2024. Selon le compte d'État, la plus grande partie des dépenses, soit environ 4,2 milliards, ont été affectées aux hautes écoles cantonales et fédérales en 2024. Les contributions à la recherche et à l'innovation suivent avec 1,8 milliard, soit près de la moitié des dépenses des hautes écoles. Le troisième poste de dépenses par ordre d'importance est celui de la formation professionnelle, avec 947 millions, dont à peu près la moitié porte sur la recherche et l'innovation dans ce domaine. Le taux de croissance annuel moyen le plus élevé de 2016 à 2024 est enregistré dans les catégories « Autres mesures de formation » et « Recherche et innovation » (+3,0 %). Les dépenses pour les hautes écoles et la formation professionnelle ont connu une croissance annuelle moyenne de 1,3 % durant cette même période.

Le présent rapport renonce à présenter des valeurs prospectives. Cette décision tient au fait que le budget 2026 n'a pas encore été adopté au moment de la rédaction du rapport sur les finances FRI 2025. Il n'existe donc pas encore de valeurs actuelles communiquées par le Conseil fédéral dans le cadre du plan financier pour les années à venir. De plus, les chiffres pour les périodes FRI suivantes n'étant publiés que dans le cadre de la procédure de consultation ou de l'adoption d'un message FRI, les dépenses prévues par le Conseil fédéral pour la prochaine période FRI ne peuvent être utilisées comme valeurs prospectives que durant les années concernées par ces événements.

Figure 6 : Évolution des dépenses de la Confédération dans le cadre des crédits sollicités avec le message FRI



Source : AFF – Compte d'État 2016-2024